

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 2 juin 2026

Convocation du 26/05/2026

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 14

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 5/06/2026

L'an deux mil vingt-six, le deux du mois de juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Loïc PEMZEC

Présents : Florian STEPHAN, Anne MAYER, Daniel CHAUVIN, Sylvie TALUAU, Stéphane BRIEND, Myrienne BOUTIN-VINEE, Dominique PILLIER, Sylvie VIRIEUX, Chrystel GUEROS, Laure BOUILLEAU, Frédéric BRUERE, Sébastien LAFOURCADE, Loïc PEMZEC et Vincenzo AGRELO.

Absent(s) : Isabelle JOREAU.

Bon(s) pour pouvoir : Néant

DCM 2026-25 DESIGNATION DU REPRESENTANT AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner un représentant au sein de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) demandé par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

- Désigné représentant de la commune de la BREILLE-LES-PINS :
 - Monsieur Florian STEPHAN né le 11 mai 1961 à SAUMUR.

Pour copie certifiée conforme,
la BREILLE-LES-PINS, le 5/06/2026
Le Maire,
Florian STEPHAN



Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur, le 5/06/2026
Et de la mise en ligne le 5/06/2026

Le secrétaire

